

Domaine de l'Érablière  
d'Orford

## *L'ART DE BIEN VIVRE ENSEMBLE*

Bien vivre ensemble repose sur le respect mutuel, l'acceptation de la pluralité des opinions, les interventions dans l'ouverture et la coopération et sur les relations bienveillantes.



# *L'ART DE BIEN VIVRE ENSEMBLE*

Inspiré de la mission et de la vision de l'Association du Domaine de l'Érablière d'Orford et destiné aux propriétaires de résidences et de terrains du domaine, « L'art de bien vivre ensemble » souhaite encourager les habitudes de bon voisinage, la solidarité et l'harmonie au sein de notre quartier. Il vise à favoriser la protection de tous, le respect du bien commun et la qualité de notre environnement.

Ce guide est un document dynamique et perfectible. Si vous avez des commentaires ou suggestions d'ajouts, n'hésitez pas à nous en faire part à : [info@domainedelerabliere.ca](mailto:info@domainedelerabliere.ca)

## *Soyons courtois et respectueux, pour la quiétude du quartier et notre qualité de vie*

- Prévenons notre voisinage en prévision d'une réception.
- N'oublions pas que toute musique ne devrait jamais être entendue à plus de 15 mètres (49 pieds).
- Pour accomplir des tâches d'entretien bruyantes, tentons de cibler les jours de semaine entre 8h et 19h. Si possible, cessons le bruit à 16h le vendredi et samedi. Et que diriez-vous de viser des dimanches sans bruit?
- Rappelons-nous que l'éclairage nocturne est néfaste pour la faune et la flore, et nuit à l'observation des étoiles. Aussi veillons à limiter l'éclairage de façon à ne pas déranger les voisins. Pensons à diriger l'éclairage vers le sol et, idéalement, à l'équiper d'un détecteur de mouvement ou d'une minuterie.



***Privilegions toujours l'écoute et le dialogue : c'est le moyen le plus efficace de favoriser le respect mutuel***

## Roulons prudemment, pour la sécurité de tous



- Respectons scrupuleusement la limite de vitesse de 30 km/h et les arrêts réglementaires.
- Conduisons de façon sécuritaire et responsable pour protéger les enfants, les cyclistes, les piétons ainsi que nos amis les animaux.
- Respectons l'interdiction de circulation à des fins récréotouristiques des motoneiges, véhicules tout terrain et autres véhicules hors route dans les rues du quartier (chemins publics) et les sentiers de même que les terrains privés. (Ces véhicules sont tolérés pour des raisons utilitaires comme le déneigement ou l'émondage.)
- Rappelons-nous que le stationnement est interdit en tout temps sur l'ensemble des rues du quartier pendant la période hivernale, du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> avril.

# *Soyons vigilants et responsables, sur et autour de nos propriétés*

## 1 – Nos animaux domestiques

- Tenons nos chiens en laisse en tout temps, que ce soit sur le terrain du lac à la Truite (Fleur-de-mai), dans les rues du quartier, les sentiers du secteur ou hors des limites de nos terrains.
- Ne laissons pas nos chiens aboyer ou hurler d'une façon qui risque de troubler la paix et la tranquillité des résidents du quartier.
- Ramassons les excréments que laisse notre chien dans les rues du quartier, sur le terrain du lac à la Truite, les sentiers ou toute propriété privée.



***Souvenons-nous que le civisme est de mise à la campagne autant qu'en ville***

## *Soyons vigilants et responsables, sur et autour de nos propriétés*



### 2 – Les animaux sauvages

- Nous recommandons de ne pas nourrir les animaux sauvages comme le huard, le canard, le renard, le cerf de Virginie, le raton laveur, etc.
- La bernache est une source de pollution et sa présence en grand nombre menace la salubrité du lac à la Truite. N'hésitons pas à les éloigner de nos terrains et du lac.
- Le huard a besoin de calme et de tranquillité. Le déranger peut mettre en péril la survie des petits. Pour le protéger, demeurons à la bonne distance des berges et évitons de nous approcher des nids.

# *Soyons vigilants et responsables, sur et autour de nos propriétés*

## 3 – Les plantes envahissantes et nuisibles

Certaines plantes ne sont pas les bienvenues dans notre environnement, en voici quelques-unes.

- Le phragmite et la renouée du Japon
  - sont des plantes envahissantes très dommageables pour l'écosystème et la biodiversité.



- L'herbe aux goutteux ou (égopode podagraire)
  - est l'un des couvre-sols les plus répandus dans nos jardins...et aussi l'une des mauvaises herbes les plus pernicieuses. Une fois établie, cette plante envahissante s'étend dans toutes les directions et étouffe les autres végétaux. Elle quitte facilement les jardins pour envahir nos forêts, causant des dommages environnementaux.

- La berce du Caucase
  - est une plante toxique. Conjugué à la lumière, le contact de la sève sur la peau provoque d'importantes lésions semblables à des brûlures.



# Vos références

Pour plus d'informations sur les plantes envahissantes et sur les moyens pour prévenir leur propagation :

<https://www.canton.orford.qc.ca/citoyen-citoyenne/especes-exotiques-envahissantes/>

Pour la protection et la conservation du lac à la Truite :

[https://www.conservacionlacalatruite.org/files/ugd/3cd71b\\_7a22a29b22604b79b27a6af397342ca9.pdf](https://www.conservacionlacalatruite.org/files/ugd/3cd71b_7a22a29b22604b79b27a6af397342ca9.pdf)

Plusieurs des enjeux abordés dans le présent document (dont le bruit, la circulation et les animaux domestiques) sont dûment réglementés par la Municipalité d'Orford. Elle seule a l'autorité de faire respecter ces règlements, dont on peut prendre connaissance à l'adresse :

<https://www.canton.orford.qc.ca/municipalite/reglements-et-politiques/>

L'ADÉO n'a aucun pouvoir à ce chapitre. Les plaintes doivent donc être adressées à la Municipalité d'Orford : [plaintes@canton.orford.qc.ca](mailto:plaintes@canton.orford.qc.ca)



**L'Association du Domaine de l'Érablière d'Orford vous remercie pour votre collaboration !**